



Fédération Française de Basket-Ball
COMITE DEPARTEMENTAL DE SAVOIE

Association Loi 1901, déclarée n° 358
Maison des Sports – 90 rue Henri Oreiller – 73000 CHAMBERY
Téléphone : 04 79 85 82 11 – Fax : 04 79 85 82 12
Mail : basket-savoie@wanadoo.fr
Site : www.basket-savoie.fr



REUNION du 07 juin 2010

PV N° 1

Présents :

- Mesdames CAGNON A - GAY A.
- Messieurs BAFFERT J. – CAGNON M - GAY J.C. - HELLIER B.

Assistent : Monsieur BOZON

SECRETARIAT

F.F.B.B.

- Revue Basket Ball n°759
- Engagement coupe de France : délai reporté au 20 juin
- Enquête réforme des collectivités territoriales
- Journées de l'arbitrage les 23 et 24 octobre : fiche d'organisation
- Calendrier administratif 2010-2011
- AG : répartition des voix

AFEB

- Revue Pivot n° 144
- Revue pivot jeunes n°13

LIGUE DES ALPES

- PV n°46 - 47
 - Compte rendu du CIL et TIL
 - AG Ligue : rapports
- Trésorerie : tableau final des mutations solde à régler

AUTRES COMITES

- DROME-ARDECHE : PV n°42 et compte rendu du bureau directeur du 10 mai
- HAUTE-SAVOIE : PV n°45
- ISÈRE : PV n°46 - 1 - compte rendu AG

COURRIERS CLUBS

- St jean : invitation à AG le 11 juin à 18h30 à Président
- E. SM/SM : invitation à AG le 19 juin à 10h00 à Président
- BOS : invitation à l'AG le 18 juin à 19h30 à Président
- Novalaise : invitation à l'AG le 18 juin à 18h30 à Président
- AZZARITI V : relance frais d'arbitrage du 6 mars (JSC – E.SM-SM en MM) à Trésorier

COURRIERS DIVERS

- Banque : relevé de compte à Trésorier
- AGEFOS : reçu libérateur n°131388 année 2009 à Trésorier
- Conseil Gl : trophées de Savoie à Président
- CDOSS : invitation AG du CM3S le mardi 29 juin à 19h00 à Président
- CDOSS : invitation le 21 juin à 20h00- remise de médaille à Président

- DDCSPP : invitation le 19 juin à 8h45 à Montmélian (thème : du bénévolat à l'emploi) à Président
- FFMJS : trophées sportifs, jeunes dirigeants, esprit sportif (condition d'attribution)..... à Président
- PSA : invitation AG le 7 juillet à 18h00..... à Président

AFFILIATIONS REÇUES

Novalaise – Tarentaise – U La Ravoire Challes Montmélian – Modane – E. SM-SM – E. Barby St Alban – La Ravoire Challes – JS Chambéry – Chamoux – St Julien – Challes – U. Challes Cognin La Motte – B.O.S. – Cognin La Motte - Epierre

ENGAGEMENTS REÇUS

E. SM-SM – La Ravoire Challes – Chamoux – St Julien - Epierre

CORRESPONDANTS REÇUS

E. SM-SM – La Ravoire Challes – JS Chambéry – Chamoux – St Julien – Cognin La Motte - Epierre

COMPOSITIONS DU BUREAU REÇUES

E. SM-SM – St Julien - Epierre

ENTRAINEURS CLUBS REÇUS

Epierre

RESPONSABLES D'EQUIPES REÇUS

Epierre

INFO CLUB

Entente Barby St Alban recherche un candidat pour mise en place d'un CAE (contrat d'accompagnement à l'emploi) mission à définir en fonction des compétences du candidat: encadrement des équipes jeunes-seniors... contacter Cécile Lyant au 0650424342 ou cecile.lyant24@orange.fr

COMMISSION QUALIFICATION - LICENCES

DEPARTS DU COMITE DE SAVOIE

NOM - Prénom	Club quitté	Club recevant
QUINTARD Guillaume	Aix Maurienne	Pays Melusin BC 86
DISSARD Anne	Basket Olympique Savoie	BB Cournon d'Auvergne 63
CHABOUD Lucille	Challes les Eaux	Culoz BC 01
PAIXAO Charline	Challes les Eaux	US Laveyron 26
PERRIER Christophe	Cognin La Motte	Terres Froides Basket 38

Attention

MUTATION : la période exceptionnelle prend fin le 30 novembre inclus pour les seniors et cadets. Elle est prolongée jusqu'au 28 février 2011 pour les catégories poussins, benjamins, minimes (art 424)

LICENCE T : la demande de licence T doit être envoyée avant le 30 novembre pour tous les championnats (art 414-12)

Le joueur devra avoir moins de 21 ans au 1^{er} janvier de la saison en cours (art 414-3) Moins de 21 ans c'est être né en 1990 et après

Pour les licences : En cas d'erreur de saisie, ne pas effectuer une nouvelle saisie, contacter plutôt le Comité
Ne faire que les créations et les renouvellements. Les mutations sont saisies par le Comité ou la Ligue ou bien la Fédération, de même que les licences étrangers

Bien vérifier les surclassements dès réception de vos licences (voir tableau)

Envoyer les imprimés saisis dans les 48 heures pour vérification (au Comité) avant impression de la licence

Attention aux certificats médicaux qui doivent comporter obligatoirement la signature, le cachet du docteur et la date du certificat, ainsi que pour un double surclassement

Seul les clubs affiliés peuvent saisir les licences

F B I –INTRANET CLUB-DEMANDES DE DEROGATIONS DE RENCONTRES

Le mode INTRANET CLUB permet maintenant aux CLUBS de faire leurs DEMANDES DE DEROGATIONS directement entre eux.

MODE OPERATOIRE UNIQUEMENT POUR LE COMITE DE SAVOIE :

- 1-Cliquer sur « Demandes de dérogations ».
 - 2-Saisir la date de la rencontre.
 - 3-Valider en cliquant sur « Rechercher ».
- La liste des rencontres du club de la date demandée s'affiche.
- 4-Cliquer sur le lien « Faire une demande de dérogation » pour la rencontre concernée.
- Les détails de la rencontre s'affichent.
- 5-Modifier les données et indiquer un motif.
 - 6-Enregistrer votre demande.
- L'enregistrement va provoquer l'envoi d'un mail à l'adversaire.
- 7- Valider en cliquant sur « O.K. »
- Le correspondant du club adverse reçoit un mail d'information.
- Le Comité est informé de la demande de dérogation.
- Suite à la réception du mail le correspondant adverse « **ouvre son INTRANET CLUB** », saisit la demande de dérogation et valide en cliquant sur « RECHERCHER ».
- Pour répondre à la demande de dérogation il clique sur le lien en face de la rencontre (« **en cours** »).
- L'adversaire peut accepter ou refuser la demande mais s'il refuse il devra motiver son refus.
- 8-Aller sur le menu déroulant (Réponse de l'adversaire-Acceptation) pour accepter ou refuser la demande (**Si refus : motiver celui-ci**).
 - 9-Valider en cliquant sur « ENREGISTER ».
 - 10-Valider sur « O.K. »pour provoquer l'envoi de la réponse par mail à l'initiateur de la demande.
- La réponse de l'adversaire est adressée par mail au correspondant du club demandeur.
- Le Comité est informé de la réponse de l'adversaire.
- 11-Le Comité valide ou refuse la demande de dérogation.
- Les Clubs sont, **ensuite** avertis de la Décision du Comité (Acceptation ou Refus) par mail et peuvent consulter la réponse du Comité dans l'INTRANET CLUB .

COMMISSION DISCIPLINE

AFFAIRE N°6	Réunion du : 08-06-2010
	Rencontre : AIX MAURIENNE contre E. BARBY NST ALBAN N°7
	Catégorie : MM Du : 24-04-2010 Score : 82-84

Plaignant : Arbitre Yann ZADRA

Motifs invoqués : agression de l'arbitre durant la rencontre

Rapport produit par : arbitres - marqueur – (chronométrateur + responsable de salle) – aide chronométrateur – entraîneur B

Examen quant au fond :

Vu les dispositions de l'article 604 du Règlement Officiel de la FFBB ;

Transmission à la commission de discipline de la FFBB, au vu des pièces versées au dossier

Droits financiers à titre administratif : 100 € au club Aix Maurienne SB

Composition de la commission :

BARRIE M. - ECHTIOUI K. – FENESTRAZ R. – GROS P. – PELLETIER Y.

A l'encontre de cette décision, un appel peut être interjeté devant la Chambre d'Appel dans les dix jours ouvrables à compter de la date de la notification de la décision, conformément aux dispositions de l'article 624, 637, 915 des Règlements Généraux, l'introduction de ce recours devra obligatoirement être accompagnée d'un cautionnement d'un montant de 375 € comme prévu par les dispositions de l'article 915 des Règlements Généraux.

Information adressée : Daniel MANZATO